



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

EXTRAIT RSE - DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA FINANCIÈRE (DPEF)

Les numéros de page ont été conservés par rapport à la version originale.

2.6 LES COMMUNAUTÉS : FOURNISSEURS & PARTENAIRES

Le développement durable d'Hermès repose sur la capacité de ses partenaires et fournisseurs à se développer durablement au regard des enjeux sociaux, environnementaux et éthiques, en particulier sur les droits humains, les libertés fondamentales, les conditions d'emploi, le respect de la nature et de sa biodiversité.

Plus largement, Hermès contribue au déploiement des pratiques responsables en matière de développement durable par son influence et en exerçant un devoir de vigilance auprès de ses partenaires tout en favorisant le secteur aidé.

2

Introduction

Dans sa stratégie de préservation de savoir-faire uniques et de sécurisation des approvisionnements, la majeure partie de la production d'Hermès est intégrée : 58 % des objets sont fabriqués dans des ateliers internes et exclusifs. La capacité du groupe à grandir est cependant liée au maintien et au développement de ses fournisseurs et sous-traitants dont les savoir-faire d'exception et les succès de demain contribueront à ceux de la maison, et dont les pratiques sociales et environnementales doivent être indiscutables.

Ces sous-traitants et fournisseurs de la maison sont, pour la majorité, des partenaires historiques. Ainsi, sur le périmètre des achats directs (achats de production), l'ancienneté moyenne des relations avec les fournisseurs faisant partie des 50 plus importants du groupe en 2021 est de 20 ans. Cela concerne majoritairement la maroquinerie (tanneries et façonniers), mais aussi les autres métiers (bijouterie et chaussures notamment). Cette stabilité se vérifie aussi avec de plus petits fournisseurs dont certains travaillent pour la maison depuis plus de 50 ans.

Le groupe fait également appel de longue date au secteur aidé en France pour ses achats directs et indirects, et cette pratique est en croissance constante chaque année.

En termes d'organisation, les achats indirects sont supervisés par une direction groupe, qui mutualise certains postes (comme le packaging) et anime un réseau d'acheteurs dédiés dans les métiers, filiales ou services centraux. Elle coordonne également des plans d'actions groupe sur des sujets majeurs, comme celui de l'élimination des plastiques à usage unique (§ 2.4.1.1.1).

Les achats directs sont aussi supervisés par une direction groupe dédiée qui anime également un réseau d'acheteurs au sein des métiers et coordonne la démarche d'analyse des filières d'approvisionnement (§ 2.4), de gestion des risques fournisseurs ainsi que le programme d'audits fournisseurs. Elle définit également la politique achats groupe ainsi que les objectifs des fournisseurs et partenaires en matière de RSE (droits humains et social, biodiversité, énergie et carbone, eau, plastique).

Les sujets relatifs aux droits humains sont gérés avec attention, ils font notamment l'objet d'une section dédiée dans un cahier d'engagement que signent les fournisseurs.

Hermès poursuit un projet d'entreprise dans lequel le respect de l'éthique et la bonne conduite des affaires sont les bases et les garanties d'une performance responsable et durable. Un Comité éthique a été mis en place afin de recueillir et de traiter les alertes, mais aussi de formuler des conseils et des recommandations sur la culture éthique du groupe (§ 2.8).

Le groupe a progressé en 2021 sur les grands enjeux en matière d'approvisionnement avec une philosophie de s'inscrire dans la durée par des améliorations en profondeur et progressives. Parmi celles-ci, les quelques éléments ci-dessous sont plus particulièrement illustratifs de 2021 pour cette section:

- ◆ Brief RSE et Brief filières communiqués aux fournisseurs.
- ◆ Ouverture de la ligne d'alerte Ethique aux fournisseurs.
- ◆ Engagement de douze filiales et fournisseurs dans le *French Business Climate Pledge* du Medef.
- ◆ Multiplication par 5 des achats au secteur aidé en France depuis 2017 (3,8 M€).

LES COMMUNAUTÉS

FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2021
 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES FOURNISSEURS POUR PRÉSERVER LES SAVOIR-FAIRE CLÉS ET SÉCURISER LES APPROVISIONNEMENTS		
	Ancienneté moyenne des relations avec les 50 principaux fournisseurs directs	20 ans d'ancienneté pour les relations avec les 50 principaux fournisseurs directs
	Pérenniser les relations avec nos fournisseurs pour favoriser les plans d'action durables	Délai moyen de 24 jours pour le paiement des fournisseurs en France en 2021 contre 43 en moyenne en France (selon la Banque de France) en progression (27 jours en 2020 et 29 jours en 2019)
	Montant payé en avance par rapport à l'échéance contractuelle	3,6 M€ en avance par rapport à l'échéance contractuelle, grâce à la mise en place d'un dispositif de validation de la prestation ou de la livraison automatisé, et afin de soutenir la trésorerie de nos partenaires.
 CO-CONSTRUIRE DES PLANS D'ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE AVEC NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES		
	Travailler avec nos fournisseurs pour atteindre les meilleurs standards existants	100 % des ateliers de Joallerie certifiés RJC
	% des fournisseurs faisant partie de filières certifiées	100% du papier et du carton utilisés pour les boîtes et sacs orange certifiés FSC Engagement des tanneries partenaires au sein du LWG (Leather Working Group)
 S'ASSURER DE L'APPLICATION DE NOS EXIGENCES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET ÉTHIQUES (DEVOIR DE VIGILANCE)		
	Garantir l'adhésion des fournisseurs aux engagements RSE du groupe	% des fournisseurs d'achats ayant signé les cahiers 1 et 2
	Suivre la performance RSE des fournisseurs	89 % des fournisseurs d'achats directs ayant signé les cahiers 1 et 2
	Contrôler l'application des exigences du groupe par l'ensemble des fournisseurs	Nombre de fournisseurs (français et internationaux) évalués sur Ecovadis et Score moyen des fournisseurs selon Ecovadis
	Permettre aux fournisseurs de faire remonter des actions non conformes aux codes du groupe	Nombre d'audits réalisés chez les fournisseurs directs
	Activation d'un système d'alerte	66 audits réalisés chez les fournisseurs directs de rang 1 et 47 réalisés chez les fournisseurs directs de rang 2
		Ouverture du système d'alerte H-Alert! à l'ensemble des fournisseurs

OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2021
 DÉVELOPPER DES PARTENARIATS ÉQUILIBRÉS, SOUTENIR NOS PARTENAIRES, ET FAVORISER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET UN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AUTRE DES BASSINS ET SITES D'IMPLANTATION		
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>Contribuer au développement des territoires à travers nos politiques d'achat</p>	<p>20 % de nos fournisseurs français contribuent au développement sur des territoires prioritaires, notamment 560 fournisseurs implantés en Zones Revitalisation Rurale et 1.480 fournisseurs implantés en Quartiers prioritaires de la Ville</p>
 ACCROITRE LES PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR AIDÉ		
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>Favoriser le recours aux fournisseurs ayant recours au secteur aidé et, plus directement, aux entreprises du secteur aidé</p>	<p>3,8 millions d'euros d'achats réalisés auprès d'EA (Entreprises Adaptées) et d'ESAT (Etablissements ou Services d'Aide par le Travail)</p>
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>Nombre de fournisseurs référencés étant des ESS (Entreprises Sociales et Solidaires)</p>	<p>530 fournisseurs référencés sont des ESS (Entreprises Sociales et Solidaires)</p>

2.6.1 ACCOMPAGNER ET CONTRÔLER

Soucieux d'accompagner tous ses partenaires durablement et d'entretenir des relations équilibrées, avec bienveillance et exigence, Hermès s'assure que tous partagent et respectent ses ambitions sociales, environnementales et éthiques. Le groupe suit en particulier les enjeux liés aux droits humains et libertés fondamentales, aux conditions d'emploi (hygiène, santé, sécurité, temps de travail, salaires...), à l'environnement et la biodiversité, ainsi qu'à la bienveillance animale. Ce suivi s'applique chez ses fournisseurs de rang 1, mais aussi chez leurs propres fournisseurs (rang 2) et sous-traitants, avec l'objectif de connaître toujours mieux l'ensemble des filières d'approvisionnement et d'aligner leurs objectifs RSE sur ceux d'Hermès.

POLITIQUE

Au niveau groupe, les directions des achats directs et indirects assurent la coordination et le contrôle des politiques, des outils et des réalisations. La politique achats groupe, émise en mai 2013 et mise à jour en janvier 2021, s'articule autour de 4 axes :

- ◆ sécurisation : veiller à la pérennité des relations avec les fournisseurs, notamment la préservation des savoir-faire clés, la sécurisation des approvisionnements et des services, la mise en place de relations de partenariat équilibrées et durables ;
- ◆ qualité et Innovation : rechercher la meilleure qualité et enrichir la création d'Hermès par des propositions concrètes issues de l'innovation des partenaires ;
- ◆ RSE : garantir un engagement social, sociétal, environnemental et éthique sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, en partageant avec les partenaires les objectifs de la maison dans ces domaines et en les accompagnant dans leur mise en œuvre ;
- ◆ maîtrise des coûts : contribuer à la performance économique de la maison tant par la maîtrise des coûts, appréhendés dans leur globalité, que par l'apport de valeur au client.

En janvier 2021, cette politique a été mise à jour afin de renforcer son volet RSE, par l'ajout d'un brief RSE et d'un brief filières :

- ◆ le brief RSE précise les objectifs de la maison et ses attentes vis-à-vis des fournisseurs sur cinq thématiques : droits humain et social, biodiversité, énergie et carbone, eau, plastiques ;
- ◆ le brief filières présente, pour chaque matière première, les objectifs à court terme et la trajectoire à horizon 2024, les points d'attention et points réhibitoires. Ce brief inclut en particulier des objectifs de certification de la plupart des matières selon les meilleures normes existantes (cf. 2.4.2.1 Pilotage des filières).

Sur le plan opérationnel, chaque métier est responsable de la gestion de ses fournisseurs et plus généralement de ses filières d'approvisionnement. Cette approche garantit la proximité, la connaissance des enjeux et le pragmatisme des dispositifs, dans le respect des règles de la maison.

Ces trois documents, la politique achats groupe, le brief RSE et le brief filières, ont été présentés à l'ensemble des acheteurs de la maison lors d'une réunion du réseau achats en avril 2021. Les responsables achats ont ensuite déployé progressivement ces documents auprès de leurs

fournisseurs tout au long de l'année. Des réunions fournisseurs ont été organisées par les métiers avec leurs principaux fournisseurs pour leur présenter de vive voix ces briefs RSE et filières et les conseiller pour la mise en œuvre de ces objectifs. Il a été proposé aux fournisseurs qui le souhaiteraient de bénéficier en 2022 de formations plus approfondies, notamment sur les aspects énergie et carbone, eau et biodiversité, pour continuer à les accompagner au mieux dans une démarche collaborative.

Focus Direction de l'Immobilier

Depuis 2017, la politique d'achat immobilier a été déployée progressivement dans les filiales. À chaque nouvelle relation, un engagement des fournisseurs sur le respect des règles locales et l'acceptation des chartes de loyauté commerciale et de bonne conduite sociale et environnementale sont un préalable pour s'engager avec le groupe Hermès.

La Responsabilité Sociétale du donneur d'ordre l'oblige à aller au-delà des obligations légales et à mettre en œuvre toutes les démarches bénéfiques pour la société. Une méthodologie interne d'analyse et de gestion des risques des fournisseurs de l'immobilier a été définie. Hermès souhaite que ses partenaires puissent également être acteurs de cette ambition. Ses fournisseurs sont ainsi invités à déterminer leur profil « RSE ».

Selon l'importance des risques identifiés, un audit sur site est diligenté auprès de sociétés tierces spécialisées. Leur mission est de déterminer les plans d'actions qui sont transmis aux fournisseurs pour actions avec un suivi interne par le groupe Hermès.

2.6.1.1 EXIGENCES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET ÉTHIQUES

Le dispositif de pilotage des risques fournisseurs, qui existait déjà depuis de nombreuses années au sein du groupe Hermès, est renforcé depuis 2018 dans le cadre du déploiement du plan de vigilance raisonnable vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants demandé par la loi française.

Ce suivi s'exerce dans le contexte spécifique d'Hermès, qui réalise plus de 58 % de sa production en interne : non seulement cela réduit son exposition au risque, mais cela lui donne souvent une meilleure connaissance des problématiques opérationnelles (étant lui-même acteur sur le sujet). Ainsi le groupe, à travers ses acheteurs par métier, est dans la plupart des cas proche (géographiquement, du fait d'une relation suivie et techniquement) de ses fournisseurs.

Au-delà des sujets qualité, une attention particulière est portée aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes, et plus généralement à leurs conditions d'emploi, ainsi qu'à la protection de l'environnement et de la biodiversité. L'éthique, et en particulier la prévention de la corruption et du trafic d'influence, fait également l'objet d'une surveillance spécifique.

Tous ces travaux sont systématiquement réalisés sur l'ensemble du périmètre du groupe, selon une approche « par les risques » qui vise à hiérarchiser les enjeux grâce à des filtres successifs pour concentrer les efforts sur les enjeux les plus significatifs.

Conformément aux recommandations de la loi 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, ce plan de vigilance s'articule concrètement autour :

- ♦ de cartographies des risques visant à identifier et évaluer les risques générés par les activités des fournisseurs et sous-traitants et plus généralement, de l'ensemble des filières ;
- ♦ de procédures d'évaluations régulières de la situation des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, mais aussi de la situation des fournisseurs et sous-traitants de rang 2, avec l'objectif de connaître toujours mieux les chaînes d'approvisionnement ;
- ♦ d'actions adaptées d'atténuation des risques identifiés ou de prévention des atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement ;
- ♦ d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ;
- ♦ d'un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Une méthodologie pour le pilotage des risques fournisseurs a été formalisée en 2018 et est déployée au sein des différents métiers de la maison par les directions des achats directs et indirects.

Cette méthodologie et les outils associés sont synthétisés par le schéma ci-dessous :



2

COVID 19 : SOUTIEN AUX FOURNISSEURS PENDANT LA CRISE

En 2021, **les équipes achats de tous les métiers ont continué à renforcer leur présence auprès de leurs fournisseurs** par des contacts très réguliers, au moins chaque semaine, pour s'assurer, au-delà des enjeux sanitaires pour leurs équipes, de leur santé financière et de leur niveau d'activité. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en place pour soutenir leur trésorerie :

- ♦ paiement des commandes effectuées, même en l'absence de réception physique ;
- ♦ accélération des délais de paiement, même si la norme interne est déjà de payer les fournisseurs au plus vite et non pas à échéance ;
- ♦ maintien des volumes de commandes conformément aux cahiers des charges ;

- ♦ parfois anticipation de commandes pour soutenir le niveau d'activité.

Comme indiqué ci-dessus, ces pratiques ont entraîné des résultats concrets (délais de paiement en amélioration à 24 jours en France vs une moyenne à 43 jours, 3,6 M€ d'avance de trésorerie par rapport à l'échéance de paiement).

Bien entendu, des masques et du gel hydroalcoolique ont été fournis à certains fournisseurs pour leur permettre de rouvrir plus rapidement en toute sécurité, notamment en début de période lorsqu'une certaine pénurie existait, en utilisant la capacité de la maison à faire des achats plus massifs.

En particulier, les acheteurs des métiers sont tenus de classer leurs fournisseurs en différentes catégories d'achat puis, pour chacune d'elles, de réaliser une cartographie des risques globale puis une analyse des risques par fournisseur. Pour les fournisseurs identifiés comme « à risque » (notamment sur les questions de corruption, personnes politiquement exposées, presse négative, atteinte aux droits humains, risque pour la santé ou la sécurité des personnes, risque environnemental...), mais aussi pour les fournisseurs stratégiques ou sensibles (volume d'affaire, savoir-faire spécifique, *intuitu personae*, succession, santé financière...) les acheteurs renseignent un « questionnaire de connaissance fournisseur » qui leur permet d'approfondir leur analyse des risques. Si le risque est confirmé, un audit est demandé auprès d'un organisme tiers.

2.6.1.2 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Il existe une cartographie des risques au niveau du groupe (cf. chapitre 4 Risques et contrôle, § 4.1), alimentée par les cartographies de chacun des principaux métiers, filiales de distribution et activités support. Chacune de ces cartographies prend en compte les risques liés aux fournisseurs et sous-traitants.

En complément, pour garantir une évaluation fine de tous les fournisseurs et plus généralement de l'ensemble des filières, les acheteurs de chaque métier formalisent **une cartographie des risques pour chacune de leurs catégories d'achat**, en évaluant en particulier les risques au regard **des droits humains et libertés fondamentales, de la santé et la sécurité des personnes, des aspects sociaux, de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable ainsi que de l'éthique et du risque de corruption**. Depuis 2019, ces analyses de risques par catégorie d'achat (façon, pièces métalliques, tissus...) sont complétées par des analyses de filières par matière première (coton, lin, or, argent...) (cf. § 2.4.2.1 Pilotage des filières).

Depuis 2018, l'accent est mis sur les achats directs de production, pour lesquels la maîtrise des filières d'approvisionnement constitue un enjeu stratégique. Avec ses 16 métiers, le groupe comptabilise une centaine de catégories d'achats directs et plus de 80 filières matières premières. **Fin 2021, 93 % des catégories d'achat avaient fait l'objet d'une cartographie des risques et d'une analyse des risques par fournisseur et 74 filières matières premières avaient fait l'objet d'une analyse complète.**

Parmi les risques identifiés, la pérennité des savoir-faire artisanaux et le maintien de capacité en France apparaissent comme des enjeux majeurs pour plusieurs filières, tout comme le renforcement de la traçabilité des matières premières tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'impact du changement climatique, la consommation d'eau et d'énergie et la biodiversité sont des problématiques importantes, systématiquement prises en compte (cf. § 2.5). Des problématiques relatives à la santé et à la sécurité des personnes sont aussi identifiées, mais jugées de criticité moindre, ce point étant déjà maîtrisé grâce au suivi de longue date auprès de tous les fournisseurs, notamment par des audits, avec un niveau d'exigence particulièrement élevé. Enfin, la majeure partie des fournisseurs étant située en France, le risque de violation des droits humains et libertés fondamentales ainsi que le risque de corruption sont le plus souvent évalués comme très faibles ; ils sont néanmoins particulièrement surveillés pour les rares approvisionnements lointains.

2.6.1.3 PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE

Pour chaque catégorie d'achat ayant préalablement fait l'objet d'une cartographie des risques, les acheteurs des métiers réalisent une analyse de risques de second niveau, par fournisseur. Celle-ci vise à évaluer la performance (livraisons, qualité...) et l'indépendance financière de chacun, mais également les risques en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et sécurité des personnes, et plus généralement de conditions d'emploi, ainsi que les risques en matière d'environnement. Les risques de corruption sont eux aussi évalués, au regard du pays dans lequel le fournisseur est localisé et de son activité.

Si un risque est suspecté, un audit est réalisé par l'acheteur pour le confirmer ou l'infirmer, avec en support le « questionnaire de connaissance fournisseur » détaillant les différentes thématiques présentes dans la grille d'analyse de risques fournisseurs préalablement renseignée.

Ce « questionnaire de connaissance fournisseur » est plus généralement utilisé par les acheteurs directs comme support à toute visite chez un fournisseur, de rang 1 ou supérieur, avec l'objectif de constamment renforcer la connaissance des filières d'approvisionnement. C'est également avec ce questionnaire que les visites de pré-référencement sont réalisées par les acheteurs avant le début des relations avec un nouveau fournisseur. Ces visites de pré-référencement sont obligatoires sur le périmètre des achats directs.

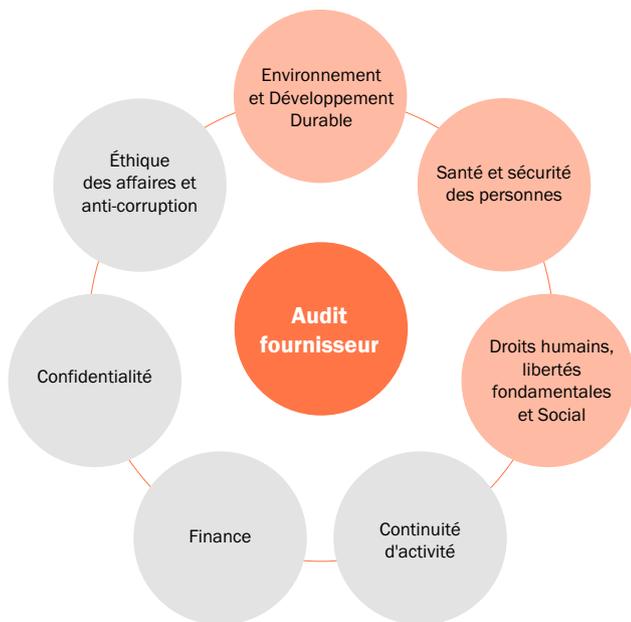
Audits

Si le « questionnaire de connaissance fournisseur » confirme un niveau de risque significatif, l'acheteur alerte la direction des achats directs ainsi que son responsable hiérarchique, membre du Comité de direction du métier, et un plan d'actions est défini pour prévenir ou atténuer ces risques. Si le risque concerne des problématiques liées à l'environnement, l'hygiène et la sécurité des personnes, le domaine social ou encore les droits humains et libertés fondamentales, un audit est demandé à un organisme tiers reconnu pour son expertise. Les résultats de ces audits et plans d'actions sont pris en compte pour la poursuite éventuelle des relations.

Des audits sont aussi demandés pour les fournisseurs stratégiques ou sensibles (volume d'affaire, savoir-faire spécifique, *intuitu personae*, pays lointains...). **En particulier, sur le périmètre des achats directs, tous les fournisseurs faisant partie des 50 plus importants fournisseurs du groupe doivent être audités au moins une fois, et tous les fournisseurs localisés hors d'Europe doivent être audités à fréquence régulière, tous les trois ans environ.**

Ces audits durent au moins deux jours chacun et se font en présence d'un représentant d'Hermès. Ils permettent de vérifier *in situ* la réalité des engagements des fournisseurs en matière sociale, environnementale et éthique, la bonne mise en œuvre des réglementations qui les concernent, la réalité des conditions de travail et de bien-être des employés.

En lien avec le « questionnaire de connaissance fournisseur », ces audits couvrent les sept thématiques suivantes :



Parmi ces sept thématiques, les trois thématiques majeures, qui répondent aux obligations relatives à la loi sur le devoir de vigilance, sont celles identifiées en orange sur le diagramme ci-dessus.

En 2021, la situation sanitaire liée à la Covid-19 a encore impacté le programme d'audits fournisseurs. Malgré tout, 105 audits ont pu être réalisés, soit 80 % des audits prévus (contre 71 audits en 2020, soit 55 % des objectifs). Cela représente une augmentation de 48 %. Ces audits ont été menés en grande majorité en Italie (51 %) et en France (28 %). Ils se répartissent chez 66 fournisseurs de rang 1, sur 87 sites, et 41 fournisseurs de rang 2, situés à 93 % en Italie. Au total, 145 jours d'audits ont été effectués sur site.

Ces audits ont mené à l'identification de 1364 constats dont 0,2 % considérés comme critiques, 18,5 % comme majeurs et 52,5 % comme significatifs. Les 28,8 % restants concernent de simples points d'amélioration, avec des propositions de bonnes pratiques pour amener les fournisseurs à toujours progresser dans une démarche d'amélioration continue.

Répartition des constats d'audit fournisseurs par famille

Hermès place la sécurité des hommes au cœur de ses préoccupations, c'est pourquoi le niveau d'exigence des audits sur le thème hygiène et sécurité est particulièrement élevé. Il est donc logique que 57 % des constats soient liés à cette thématique, soit 776 constats dont 23 % considérés comme majeurs (aucun constat critique).

Seuls trois constats critiques ont été relevés en 2021. Ils concernaient un même fournisseur et étaient liés à une problématique environnementale de pollution avérée des sols. Le fournisseur a immédiatement réagi et mis en place les actions nécessaires pour corriger la situation et se remettre en conformité.

Les constats majeurs les plus récurrents en matière de santé et sécurité des personnes sont relatifs :

- ♦ au risque incendie : non-conformité d'installations électriques, non-accessibilité des moyens et issues de secours, étude ATEX (Atmosphères Explosives) non réalisée ;
- ♦ au risque chimique : inventaire non réalisé, défaut de recherche de substituants pour les produits CMR (cancérogène, mutagène et reprotoxique), défaut de mesure d'exposition aux substances présentant des VLEP (valeurs limites d'exposition professionnelle) ;
- ♦ aux risques liés aux postes de travail : document unique générique incomplet ou non mis à jour, absence de plan de prévention, absence de procédure de consignation-déconsignation ;
- ♦ au respect des contrôles périodiques obligatoires : équipements et accessoires de levage, équipements sous pression, chaudières...

En matière d'environnement, les constats majeurs récurrents concernent le non-respect des obligations liées à la réglementation ICPE, la gestion administrative des déchets, ou encore l'absence de dossier technique amiante.

Au niveau social, les constats les plus récurrents concernent le dépassement du contingent d'heures supplémentaires, l'absence de CSE ou le manque de formation de celui-ci et l'absence d'entretiens professionnels formalisés.

En matière d'éthique et d'anti-corruption, si quelques fournisseurs n'ont pas encore formalisé à ce jour leur propre charte éthique et anti-corruption, tous ont signé et utilisent comme support la politique sociale, environnementale et éthique d'Hermès (cahier 2) qui contient notamment des clauses relatives à la lutte contre la corruption.

Ces audits constituent un élément fondamental du dispositif d'évaluation des risques chez les fournisseurs et sous-traitants, ils participent aussi de la qualité de la relation, facteur clé de succès d'un accompagnement durable vers les meilleures pratiques. C'est la raison pour laquelle les acheteurs s'impliquent dans les audits de leurs fournisseurs en accompagnant la démarche en amont, en participant aux audits aux côtés du cabinet externe, et en suivant de manière formelle l'avancement des plans d'actions. Un collaborateur de la direction des achats directs participe aussi à la plupart des audits. Cela permet également de développer l'expertise RSE des acheteurs, qui sont ainsi mieux à même d'identifier les risques lors de leurs visites chez leurs fournisseurs.

Comité d'audit fournisseurs (achats directs)

Un Comité d'audit fournisseurs est chargé depuis début 2019 d'analyser les différents rapports d'audit et de définir les actions à mettre en place en priorité avec chacun des fournisseurs audités. Ce Comité d'audit fournisseurs réunit la direction des achats directs, le directeur en charge des affaires industrielles, la directrice de l'audit et des risques ainsi que les acheteurs concernés au sein des métiers. Ce Comité d'audit fournisseurs se réunit deux fois par mois pour passer en revue les conclusions des nouveaux audits et dédier du temps au suivi des audits passés. Le partage des conclusions du Comité d'audit fournisseurs avec chaque fournisseur et le suivi des plans d'actions est à la charge de l'acheteur du métier concerné. Des visites de suivi d'audit sont planifiées trois mois, six mois et/ou un an après l'audit, selon la nature et la gravité des constats. Si besoin, un membre de la direction des achats directs

groupe peut accompagner l'acheteur lors de ces visites. Enfin, une fois l'intégralité des constats soldés par le fournisseur, une visite de clôture est réalisée par l'acheteur concerné et une personne de la direction des achats directs groupe pour confirmer la bonne réalisation de l'ensemble des actions correctives et s'assurer de leur pérennité dans le temps.

EcoVadis

Dans la continuité de sa stratégie d'achats responsables, le pôle achats indirects a sélectionné la société EcoVadis fin 2018, qui propose une plateforme collaborative permettant d'évaluer la performance environnementale et la responsabilité sociétale (RSE) de ses fournisseurs (environnement, social et droits humains, éthique et achats responsables). Chaque entreprise est évaluée sur ces problématiques essentielles en fonction de sa taille, de sa localisation et de son secteur d'activité. Les évaluations fondées sur des preuves sont restituées dans des fiches d'évaluation permettant la mise en place de plan d'actions correctives.

Depuis le lancement du programme d'évaluation, 322 fournisseurs français et internationaux ont répondu favorablement à l'invitation d'Hermès. **La moyenne du score de ces fournisseurs est de 29 % supérieure à la moyenne globale EcoVadis** (55.4 contre 42.8). En 2021, l'objectif d'inviter les 150 principaux fournisseurs d'achats indirects en France à s'autoévaluer ou à partager leur note a été atteint. Dans une démarche de progrès, un certain nombre de fournisseurs dont les scores ne répondaient pas encore aux standards d'exigence d'Hermès ont aussi été réévalués. L'objectif est d'inviter 50 fournisseurs supplémentaires durant l'année 2022, afin de couvrir les 200 principaux fournisseurs indirects en France.

2.6.1.4 GESTION ET ATTÉNUATION DES RISQUES OU PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

La politique du groupe repose également sur une volonté de former les acheteurs à un métier de plus en plus complexe et formaliser des engagements concrets de la part des fournisseurs.

Animation des réseaux et formations

L'animation du réseau des acheteurs et l'organisation des actions communes de formation sont assurées par les deux pôles d'achats, directs et indirects.

Chaque réseau achats directs, animé par sa direction groupe, réunit régulièrement les acheteurs des métiers pour faire un point sur la politique et les procédures du groupe, les réglementations, les règles juridiques et les outils de suivi des fournisseurs et sous-traitants. Ces réunions sont aussi l'occasion de partager les cartographies des risques achats des différents métiers. Cela aide les acheteurs à exercer leur devoir de vigilance vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants, et plus généralement vis-à-vis de l'ensemble des filières d'approvisionnement. En particulier, en 2021, l'enrichissement du volet RSE de la politique achats groupe a été présenté à l'ensemble de la communauté des acheteurs, soit 120 acheteurs directs, lors de ces réunions.

En complément, des réseaux spécifiques à certaines filières d'approvisionnement existent depuis 2019 et se réunissent en moyenne trois fois par an, plus fréquemment si nécessaire. Il s'agit des réseaux achats cuirs, textiles, pièces métalliques, cachemire et métaux précieux. Ces réunions permettent d'échanger sur les risques identifiés au sein des filières et de définir et piloter les plans d'actions pour prévenir ou atténuer ces risques.

Depuis fin 2018, un parcours de formation est en construction pour les acheteurs, avec l'objectif de renforcer et structurer les formations déjà existantes au sein du groupe. Ces sessions dédiées sont soit généralistes, avec des volets RSE détaillés, soit plus techniques sur les sujets EHS (hygiène, sécurité, environnement), conformité juridique et droits humains.

Une formation *Les fondamentaux des achats chez Hermès* a été finalisée début 2021 et est actuellement en déploiement. Elle dure trois jours, dont une journée complète est dédiée à la RSE, aux achats responsables et au management des filières d'approvisionnement.

Une formation *Environnement, hygiène et sécurité* est aussi déployée depuis 2020. Elle s'adresse en priorité aux acheteurs, mais également à l'ensemble des personnes amenées à se déplacer chez les fournisseurs et sous-traitants de la maison. Cette formation en présentiel sur une journée vise à acquérir l'expertise suffisante pour identifier tout manquement en matière d'EHS chez un fournisseur ou un sous-traitant et l'accompagner dans les actions correctives à mettre en place, dans une démarche de partenariat et d'amélioration continue. Fin 2021, malgré les contraintes liées à la situation sanitaire, 161 personnes avaient déjà pu être formées, l'objectif étant d'atteindre 150 personnes supplémentaires en 2022.

En complément, une formation *Juridique et compliance* est en cours de finalisation avec la direction juridique, ainsi qu'une formation *Droits humains, libertés fondamentales et Social*. Ces deux programmes seront déployés en 2022. Une formation Bilan Carbone sera également déployée en 2022.

Engagements des fournisseurs

Sur le plan juridique, Hermès sollicite systématiquement l'engagement formel de ses fournisseurs à respecter leurs obligations sociales, réglementaires et environnementales à travers deux cahiers d'engagement, signés par les deux parties. Ces cahiers définissent les relations contractuelles, régulièrement mises à jour :

- ♦ cahier 1 d'engagement de confidentialité et de loyauté commerciale ;
- ♦ cahier 2 d'engagement envers les politiques sociales, environnementales et éthiques.

Ces deux cahiers sont publics et disponibles en ligne (<https://finance.hermes.com/fr/ethique-droits-humains-et-diversites/>). Ils ont été mis à jour en 2020 pour intégrer une adresse électronique permettant aux fournisseurs d'effectuer plus facilement des signalements dans le cas où ils seraient témoins d'un quelconque manquement en matière d'éthique.

La vaste campagne de signature engagée depuis 2018 s'est poursuivie en 2021 pour présenter et faire adhérer tous les fournisseurs du groupe à cette nouvelle version.

Le cahier 2 comporte des éléments relatifs aux normes et accords internationaux, aux règles de bonne conduite sociale, environnementale et éthique, ainsi qu'aux données personnelles.

En signant le cahier 2, les fournisseurs et sous-traitants s'engagent formellement à exercer leur propre devoir de vigilance vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants. Ils sont par ailleurs tenus de déclarer à Hermès l'ensemble de leurs sous-traitants, et ne peuvent sous-traiter la production d'un produit Hermès chez un nouveau sous-traitant sans avoir préalablement reçu un accord écrit de la part d'Hermès, accord conditionné par une visite de pré-référencement sur la base du « questionnaire de connaissance fournisseur ».

Les acheteurs veillent à rappeler régulièrement à leurs fournisseurs et sous-traitants les engagements qu'ils ont pris en signant les cahiers 1 et 2. La signature des cahiers 1 et 2 constitue par ailleurs un prérequis à tout partenariat avec un nouveau fournisseur, et en particulier une condition préalable à la participation à un appel d'offres et à un référencement.

Le taux de fournisseurs actifs sur le périmètre des achats directs ayant signé ces cahiers d'engagement 1 et 2 a encore progressé pour atteindre 89 % fin 2021 (contre 85 % en 2020 et 76 % en 2019).

En complément, les briefs RSE, créé en 2020, et filières développés en janvier 2021 précisent les objectifs de la maison et ses attentes vis-à-vis des fournisseurs sur ces thématiques. Pour renforcer l'engagement des fournisseurs, un « questionnaire d'auto-évaluation RSE » a été développé, comportant plus de 100 questions relatives à la RSE. Il permet aux acheteurs de récupérer toutes les informations nécessaires vis-à-vis de leurs fournisseurs en matière de RSE (politique sociale, engagements en faveur de l'environnement et de la biodiversité, charte éthique, gestion des déchets, engagements visant à réduire l'empreinte eau, l'empreinte carbone et les émissions de gaz à effet de serre...). Il sera déployé largement auprès des fournisseurs sur le 1^{er} semestre 2022.

2.6.1.5 MÉCANISME D'ALERTE ET DISPOSITIF DE SUIVI DES SUJETS MAJEURS

La relation de proximité entre Hermès et ses fournisseurs est l'un des meilleurs garants de l'identification de comportements suspects. Les visites sur place des acheteurs et les évaluations fréquentes sont les points majeurs permettant de détecter d'éventuels manquements et d'alerter le groupe.

Chacun des métiers est responsable du suivi des enjeux identifiés et de la bonne mise en place des actions correctives auprès des fournisseurs. De même, l'encadrement juridique des relations avec les fournisseurs et sous-traitants est régulièrement mis à jour au regard des expériences vécues. Les conclusions des audits, qui réunissent les auditeurs, les métiers, les acheteurs et la direction industrielle, permettent des échanges riches ancrés dans la réalité des fournisseurs et sous-traitants.

Conformément au code de conduite des affaires, **tout collaborateur identifiant un comportement suspect au sein de la supply chain est invité à le signaler en interne grâce au mécanisme H-Alert !**. Par ailleurs, en cas de manquement ou de situation contraire aux principes

éthiques, sociaux et environnementaux, **le groupe Hermès a mis à disposition de ses fournisseurs et sous-traitants un mécanisme d'alerte sous la forme d'une adresse e-mail générique**. Ces alertes sont analysées par la Direction juridique conformité et par la direction des achats groupe Le § 2.8.4.1. décrit plus en détail la mise en place de ce système d'alerte.

2.6.1.6 DROITS DE L'HOMME DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Le modèle artisanal d'Hermès, où 58 % des objets sont fabriqués dans des ateliers internes et exclusifs, et 78 % en France, s'appuie sur un réseau de fournisseurs situés essentiellement en Europe, où les pratiques sociales sont plus strictes que dans d'autres environnements. L'exposition d'Hermès au risque fournisseur est donc réduite d'autant plus que 66 % du top 50 des fournisseurs directs sont en France et 28 % en Europe. 5 % des achats ont lieu dans des pays plus lointains, essentiellement pour les matières premières (par exemple les cuirs exotiques), et le contrôle et le suivi y sont extrêmement forts.

La politique du groupe, pour ses opérations comme pour celles effectuées par ses fournisseurs et sous-traitants, est d'imposer le respect des grands principes internationaux en matière de droits humains.

- ◆ Hermès inscrit sa démarche éthique interne comme externe dans le cadre universel posé par les grands principes internationaux. **La Charte éthique, signée par le gérant, établie en 2009, est communiquée à tous les employés, disponible sur l'intranet et publiquement accessible sur <https://finance.hermes.com/>**. Elle précise que ses principes s'appliquent aux sociétés du groupe comme aux fournisseurs. En particulier, il est fait référence explicitement à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, à la charte des droits fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail qui recouvre la liberté d'association, la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants et la lutte contre la discrimination, aux principes directeurs de l'OCDE. Elle s'inscrit aussi dans le pacte mondial des Nations Unies (qu'Hermès rejoint au niveau « Advanced ») invitant les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de 10 valeurs fondamentales (autour des enjeux droits de l'homme, normes du travail, environnement, lutte contre la corruption), aux principes directeurs des Nations Unies engageant les entreprises à respecter les droits de l'homme et à traiter les impacts négatifs de leurs activités
- ◆ Cette démarche est régulièrement partagée auprès des équipes, avec une approche renforcée en 2018 par les Directions des achats directs et indirects (formations internes, séminaire acheteurs à Paris) et par les travaux de la direction juridique conformité. Elle est partagée auprès des fournisseurs à l'occasion des échanges opérationnels avec les acheteurs, et formalisée par la signature du cahier 2 (cf. chapitre 1 « Présentation du groupe et des résultats ») également public et disponible en ligne (<https://finance.hermes.com/>).

Le suivi des pratiques est du ressort principal des métiers et de leurs acheteurs, qui sont en contact direct avec les fournisseurs. Parmi les sujets qui sont suivis avec attention figurent notamment les conditions de travail (horaires, hygiène et sécurité, rémunération, droit syndical et de représentation, pratiques disciplinaires), les risques de discrimination, le travail forcé, le travail des enfants, et plus largement les conditions de vie (compte tenu du contexte local). Des réflexions sectorielles (par exemple pour le secteur de l'emballage) ou géographiques sont engagées pour permettre de cerner de manière plus précise les enjeux. Lorsqu'un sujet est identifié, il est discuté avec le partenaire pour lui permettre de comprendre pourquoi le sujet est majeur pour Hermès, puis d'examiner les solutions d'amélioration possibles et de mettre en place un plan d'actions dans une logique de relations de long terme. Si cette logique ne peut pas être mise en place, le sujet est débattu au sein du Comité de direction du métier concerné, de la direction des affaires industrielles et du Comité développement durable, et les relations sont interrompues.

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales fait partie du plan de vigilance mis en place par le groupe dans le cadre de son devoir de vigilance. ceci est repris et détaillé au § 2.8.4.

French Business Climate Pledge

En juillet 2021, dans le cadre de l'initiative « French Business Climate Pledge » portée par le Medef¹, et en complément du renouvellement de son adhésion de 2019, Hermès a entraîné la participation de douze entreprises, filiales ou partenaires du Groupe, afin de rejoindre cette initiative. En mobilisant son écosystème, Hermès contribue à la mobilisation pour réussir la transition vers une économie bas carbone, en favorisant la prise de conscience sur ces sujets et le partage des bonnes pratiques et des solutions opérationnelles.

2.6.2 PRATIQUES RESPONSABLES AUPRÈS DU SECTEUR AIDÉ

Conscient de sa responsabilité sociétale, Hermès fait traditionnellement appel au secteur aidé en France pour ses achats directs et indirects, et cette pratique est en forte croissance chaque année.

POLITIQUE

Le groupe mène depuis longtemps une politique en faveur du handicap, à travers des partenariats avec les entreprises du secteur aidé et protégé (EA², ESAT³) en France. Cette politique ambitieuse d'achats responsables repose sur la volonté de permettre à des travailleurs en EA et ESAT d'exercer une activité professionnelle dans un contexte qui leur donne tout leur sens. Les évolutions législatives de la réforme handicap, qui plafonnent les réductions de taxe générées par les achats au secteur aidé, ne sauraient remettre en cause cette politique, qui a été réaffirmée auprès de l'ensemble des acteurs et prescripteurs.

1. MEDEF - Mouvement des Entreprises de France

2. EA - Établissement Adapté

3. ESAT - Établissement et Service d'Aide par le Travail

L'objectif ambitieux d'augmenter de 20 % par an le recours au secteur aidé et protégé en France a été largement dépassé en 2021, avec des achats passés de 0,7 M€ fin 2017 à **3,8 M€ fin 2021, soit une multiplication par 5 en 5 ans**. Portés par une politique volontariste, ces achats sont réalisés principalement à l'initiative d'Hermès Maroquinerie-Sellerie et d'Hermès Services groupe.

Le groupe recourt régulièrement au dispositif *Hors les Murs*, qui permet à des travailleurs en EA et/ou Esat de venir effectuer leur mission au sein des ateliers. Dans de nombreux métiers (Hermès International, Hermès Services groupe, Hermès Maroquinerie-Sellerie, Hermès Parfum et Beauté...), ces travailleurs mis à disposition au quotidien par des EA et Esat contribuent à des activités variées (coupe, préparation de commandes ou de salles de réunions, logistique, sécurité, conciergerie, dispatching du courrier...). Ces collaborations constituent autant d'opportunités d'embauche à terme.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS

L'engagement d'Hermès Maroquinerie-Sellerie en faveur du handicap s'inscrit au cœur d'une politique de prévention ambitieuse destinée à tous les collaborateurs. Hermès Maroquinerie-Sellerie souhaite poursuivre et renforcer le partenariat à chaque fois que cela est possible, avec pour objectif que chaque pôle régional interne développe un partenariat avec un ou des EA-ESAT sur son territoire. Chaque partenariat est d'abord et avant tout une aventure humaine, qui constitue l'opportunité d'intégration de personnes en situation de handicap au sein des équipes, en s'appuyant sur l'expérience et la compétence de ces structures.

La première étape est de faire travailler localement les EA/ESAT partenaires sur les compétences qu'ils proposent déjà : espaces verts, restaurant d'entreprise, rénovation d'établissements, petits équipements... Puis, une fois ce potentiel d'activités mis en œuvre, une montée en compétence est envisagée sur les techniques nécessaires à la fabrication des objets. L'objectif à terme est de permettre à certains EA/ESAT partenaires de devenir des façonniers auxquels les sites pourraient confier la fabrication de certains petits produits finis.

C'est dans ce cadre qu'Hermès Maroquinerie-Sellerie a organisé en 2021 la deuxième journée *Handispensable* réunissant tous ses EA/ESAT partenaires et leurs interlocuteurs internes, pour construire ensemble des plans de progrès et essayer dans les autres divisions le fruit de cet engagement qui dépasse 1,95 M€ en 2021.

Les tanneries du Puy, de Montereau et de Vivoin, font intervenir des collaborateurs d'Esat pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage des sites. La tannerie d'Annonay travaille également avec un Esat pour des missions ponctuelles de confection de plaquettes commerciales et d'échantillonnage de cuir. Quant à **la Compagnie des Cuirs précieux**, elle a prolongé en 2021 le partenariat avec l'ESAT qui assure au siège les prestations de restauration et plateaux repas pour ses séminaires et réunions. Enfin, toutes les tanneries ont à cœur de pérenniser ces partenariats, et les Esat sont sollicités en priorité sur tous les appels d'offres.

Hermès Bijouterie a développé un partenariat avec un EA de la région parisienne pour l'assemblage, le contrôle qualité, le conditionnement et l'expédition d'accessoires bijoux en corne. Le tandem a témoigné lors du dernier *Forum Handi'Cap* de la qualité de cette collaboration, qui ouvre d'autres opportunités autour du SAV, du reconditionnement pour d'autres métiers, de la préparation de boîtes, voire d'opérations d'upcycling (démantèlement d'invendus).

Hermès Parfum et Beauté poursuit sa collaboration avec un ESAT partenaire pour la reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE).

Petit h a renforcé le partenariat initié en 2018 avec l'ESAT Domaine Emmanuel. À l'époque, l'accord portait sur deux savoir-faire, la couture machine et la broderie main, pour confectionner de petits objets et des vêtements pour des créateurs indépendants. Petit h les a de nouveau sollicités pour leur confier un travail minutieux sur des boules de Noël en soie, puis d'autres missions délicates de couture (réparations SAV), ainsi que des conditionnements de « charms » et dernièrement, la production d'étuis à mouchoirs en soie brodés à la main ou encore la confection de plaques de boutons.

Les Services Généraux d'Hermès Sellier intègrent à chaque appel d'offres une clause inclusive sur les achats au secteur aidé et protégé, et mettent en place régulièrement des contrats tripartites de cotraitance. Ceux-ci ont concerné plus de 870 K€ d'achats en 2021.

Au sein d'Hermès Commercial, le pôle Logistique de Bobigny a développé depuis plusieurs années une collaboration avec deux EA/ESAT qui mettent à disposition cinq travailleurs sur des postes de logistique et de contrôle qualité. Une équipe de trois personnes a également été déployée au sein du département Ventes Exceptionnelles pour préparer des produits en vue de dons à des associations. Le partenariat avec les APF et les Ateliers d'Aubervilliers s'est poursuivi avec la mise à disposition d'opérateurs logistiques en milieu de travail et, depuis 2020, la gestion du courrier interne est confiée à une cellule APF dédiée sur site. Certaines de ces collaborations aboutissent à des embauches.

Hermès Distribution France fait très régulièrement appel à des Esat pour les activités de traiteur et d'impression lors de différents événements internes (semaine du développement durable, SEEPH, formations, séminaires d'équipe...). Un ESAT accompagne l'équipe recrutement pour la gestion des réponses aux candidatures papier. Chaque année la filiale fait intervenir des praticiens malvoyants, via une entreprise solidaire d'utilité sociale, pour effectuer des massages auprès des collaborateurs en magasin. Enfin le magasin de Bordeaux coopère depuis plus d'un an avec un ESAT intégrant un ou deux collaborateurs plusieurs jours par semaine pour aider aux activités logistiques.

CAHIER DES EXPERTS

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ONU

Les relations qu'Hermès entretient avec ses fournisseurs et partenaires contribuent aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.



N° 8 : Travail décent et croissance économique

- ◆ 8.5 « Contribuer au plein-emploi »
- ◆ 8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers »
- ◆ 8.4 « Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière »
- ◆ 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale »
- ◆ 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire »



N° 10 : Inégalités réduites

- ◆ 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre »



N° 12 : Consommation et Production responsables

- ◆ 12.8 « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature »

2.6 LES COMMUNAUTÉS : FOURNISSEURS & PARTENAIRES

Le développement durable d'Hermès repose sur la capacité de ses partenaires et fournisseurs à se développer durablement au regard des enjeux sociaux, environnementaux et éthiques, en particulier sur les droits humains, les libertés fondamentales, les conditions d'emploi, le respect de la nature et de sa biodiversité.

Plus largement, Hermès contribue au déploiement des pratiques responsables en matière de développement durable par son influence et en exerçant un devoir de vigilance auprès de ses partenaires tout en favorisant le secteur aidé.

2

Introduction

Dans sa stratégie de préservation de savoir-faire uniques et de sécurisation des approvisionnements, la majeure partie de la production d'Hermès est intégrée : 58 % des objets sont fabriqués dans des ateliers internes et exclusifs. La capacité du groupe à grandir est cependant liée au maintien et au développement de ses fournisseurs et sous-traitants dont les savoir-faire d'exception et les succès de demain contribueront à ceux de la maison, et dont les pratiques sociales et environnementales doivent être indiscutables.

Ces sous-traitants et fournisseurs de la maison sont, pour la majorité, des partenaires historiques. Ainsi, sur le périmètre des achats directs (achats de production), l'ancienneté moyenne des relations avec les fournisseurs faisant partie des 50 plus importants du groupe en 2021 est de 20 ans. Cela concerne majoritairement la maroquinerie (tanneries et façonniers), mais aussi les autres métiers (bijouterie et chaussures notamment). Cette stabilité se vérifie aussi avec de plus petits fournisseurs dont certains travaillent pour la maison depuis plus de 50 ans.

Le groupe fait également appel de longue date au secteur aidé en France pour ses achats directs et indirects, et cette pratique est en croissance constante chaque année.

En termes d'organisation, les achats indirects sont supervisés par une direction groupe, qui mutualise certains postes (comme le packaging) et anime un réseau d'acheteurs dédiés dans les métiers, filiales ou services centraux. Elle coordonne également des plans d'actions groupe sur des sujets majeurs, comme celui de l'élimination des plastiques à usage unique (§ 2.4.1.1.1).

Les achats directs sont aussi supervisés par une direction groupe dédiée qui anime également un réseau d'acheteurs au sein des métiers et coordonne la démarche d'analyse des filières d'approvisionnement (§ 2.4), de gestion des risques fournisseurs ainsi que le programme d'audits fournisseurs. Elle définit également la politique achats groupe ainsi que les objectifs des fournisseurs et partenaires en matière de RSE (droits humains et social, biodiversité, énergie et carbone, eau, plastique).

Les sujets relatifs aux droits humains sont gérés avec attention, ils font notamment l'objet d'une section dédiée dans un cahier d'engagement que signent les fournisseurs.

Hermès poursuit un projet d'entreprise dans lequel le respect de l'éthique et la bonne conduite des affaires sont les bases et les garanties d'une performance responsable et durable. Un Comité éthique a été mis en place afin de recueillir et de traiter les alertes, mais aussi de formuler des conseils et des recommandations sur la culture éthique du groupe (§ 2.8).

Le groupe a progressé en 2021 sur les grands enjeux en matière d'approvisionnement avec une philosophie de s'inscrire dans la durée par des améliorations en profondeur et progressives. Parmi celles-ci, les quelques éléments ci-dessous sont plus particulièrement illustratifs de 2021 pour cette section:

- ◆ Brief RSE et Brief filières communiqués aux fournisseurs.
- ◆ Ouverture de la ligne d'alerte Ethique aux fournisseurs.
- ◆ Engagement de douze filiales et fournisseurs dans le *French Business Climate Pledge* du Medef.
- ◆ Multiplication par 5 des achats au secteur aidé en France depuis 2017 (3,8 M€).

LES COMMUNAUTÉS

FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2021
 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES FOURNISSEURS POUR PRÉSERVER LES SAVOIR-FAIRE CLÉS ET SÉCURISER LES APPROVISIONNEMENTS		
	Ancienneté moyenne des relations avec les 50 principaux fournisseurs directs	20 ans d'ancienneté pour les relations avec les 50 principaux fournisseurs directs
	Pérenniser les relations avec nos fournisseurs pour favoriser les plans d'action durables	Délai moyen de 24 jours pour le paiement des fournisseurs en France en 2021 contre 43 en moyenne en France (selon la Banque de France) en progression (27 jours en 2020 et 29 jours en 2019)
	Montant payé en avance par rapport à l'échéance contractuelle	3,6 M€ en avance par rapport à l'échéance contractuelle, grâce à la mise en place d'un dispositif de validation de la prestation ou de la livraison automatisé, et afin de soutenir la trésorerie de nos partenaires.
 CO-CONSTRUIRE DES PLANS D'ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE AVEC NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES		
	Travailler avec nos fournisseurs pour atteindre les meilleurs standards existants	100 % des ateliers de Joallerie certifiés RJC
	% des fournisseurs faisant partie de filières certifiées	100% du papier et du carton utilisés pour les boîtes et sacs orange certifiés FSC Engagement des tanneries partenaires au sein du LWG (Leather Working Group)
 S'ASSURER DE L'APPLICATION DE NOS EXIGENCES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET ÉTHIQUES (DEVOIR DE VIGILANCE)		
	Garantir l'adhésion des fournisseurs aux engagements RSE du groupe	% des fournisseurs d'achats ayant signé les cahiers 1 et 2
	Suivre la performance RSE des fournisseurs	89 % des fournisseurs d'achats directs ayant signé les cahiers 1 et 2
	Contrôler l'application des exigences du groupe par l'ensemble des fournisseurs	Nombre de fournisseurs (français et internationaux) évalués sur Ecovadis et Score moyen des fournisseurs selon Ecovadis
	Permettre aux fournisseurs de faire remonter des actions non conformes aux codes du groupe	Nombre d'audits réalisés chez les fournisseurs directs
	Activation d'un système d'alerte	66 audits réalisés chez les fournisseurs directs de rang 1 et 47 réalisés chez les fournisseurs directs de rang 2
		Ouverture du système d'alerte H-Alert! à l'ensemble des fournisseurs

OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2021
 DÉVELOPPER DES PARTENARIATS ÉQUILIBRÉS, SOUTENIR NOS PARTENAIRES, ET FAVORISER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET UN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AUTRE DES BASSINS ET SITES D'IMPLANTATION		
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>Contribuer au développement des territoires à travers nos politiques d'achat</p>	<p>20 % de nos fournisseurs français contribuent au développement sur des territoires prioritaires, notamment 560 fournisseurs implantés en Zones Revitalisation Rurale et 1.480 fournisseurs implantés en Quartiers prioritaires de la Ville</p>
 ACCROITRE LES PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR AIDÉ		
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>Favoriser le recours aux fournisseurs ayant recours au secteur aidé et, plus directement, aux entreprises du secteur aidé</p>	<p>Montants des achats réalisés auprès du secteur aidé</p> <hr/> <p>3,8 millions d'euros d'achats réalisés auprès d'EA (Entreprises Adaptées) et d'ESAT (Etablissements ou Services d'Aide par le Travail)</p>
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>Nombre de fournisseurs référencés étant des ESS (Entreprises Sociales et Solidaires)</p>	<p>530 fournisseurs référencés sont des ESS (Entreprises Sociales et Solidaires)</p>

2.6.1 ACCOMPAGNER ET CONTRÔLER

Soucieux d'accompagner tous ses partenaires durablement et d'entretenir des relations équilibrées, avec bienveillance et exigence, Hermès s'assure que tous partagent et respectent ses ambitions sociales, environnementales et éthiques. Le groupe suit en particulier les enjeux liés aux droits humains et libertés fondamentales, aux conditions d'emploi (hygiène, santé, sécurité, temps de travail, salaires...), à l'environnement et la biodiversité, ainsi qu'à la bienveillance animale. Ce suivi s'applique chez ses fournisseurs de rang 1, mais aussi chez leurs propres fournisseurs (rang 2) et sous-traitants, avec l'objectif de connaître toujours mieux l'ensemble des filières d'approvisionnement et d'aligner leurs objectifs RSE sur ceux d'Hermès.

POLITIQUE

Au niveau groupe, les directions des achats directs et indirects assurent la coordination et le contrôle des politiques, des outils et des réalisations. La politique achats groupe, émise en mai 2013 et mise à jour en janvier 2021, s'articule autour de 4 axes :

- ◆ sécurisation : veiller à la pérennité des relations avec les fournisseurs, notamment la préservation des savoir-faire clés, la sécurisation des approvisionnements et des services, la mise en place de relations de partenariat équilibrées et durables ;
- ◆ qualité et Innovation : rechercher la meilleure qualité et enrichir la création d'Hermès par des propositions concrètes issues de l'innovation des partenaires ;
- ◆ RSE : garantir un engagement social, sociétal, environnemental et éthique sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, en partageant avec les partenaires les objectifs de la maison dans ces domaines et en les accompagnant dans leur mise en œuvre ;
- ◆ maîtrise des coûts : contribuer à la performance économique de la maison tant par la maîtrise des coûts, appréhendés dans leur globalité, que par l'apport de valeur au client.

En janvier 2021, cette politique a été mise à jour afin de renforcer son volet RSE, par l'ajout d'un brief RSE et d'un brief filières :

- ◆ le brief RSE précise les objectifs de la maison et ses attentes vis-à-vis des fournisseurs sur cinq thématiques : droits humain et social, biodiversité, énergie et carbone, eau, plastiques ;
- ◆ le brief filières présente, pour chaque matière première, les objectifs à court terme et la trajectoire à horizon 2024, les points d'attention et points réhibitoires. Ce brief inclut en particulier des objectifs de certification de la plupart des matières selon les meilleures normes existantes (cf. 2.4.2.1 Pilotage des filières).

Sur le plan opérationnel, chaque métier est responsable de la gestion de ses fournisseurs et plus généralement de ses filières d'approvisionnement. Cette approche garantit la proximité, la connaissance des enjeux et le pragmatisme des dispositifs, dans le respect des règles de la maison.

Ces trois documents, la politique achats groupe, le brief RSE et le brief filières, ont été présentés à l'ensemble des acheteurs de la maison lors d'une réunion du réseau achats en avril 2021. Les responsables achats ont ensuite déployé progressivement ces documents auprès de leurs

fournisseurs tout au long de l'année. Des réunions fournisseurs ont été organisées par les métiers avec leurs principaux fournisseurs pour leur présenter de vive voix ces briefs RSE et filières et les conseiller pour la mise en œuvre de ces objectifs. Il a été proposé aux fournisseurs qui le souhaiteraient de bénéficier en 2022 de formations plus approfondies, notamment sur les aspects énergie et carbone, eau et biodiversité, pour continuer à les accompagner au mieux dans une démarche collaborative.

Focus Direction de l'Immobilier

Depuis 2017, la politique d'achat immobilier a été déployée progressivement dans les filiales. À chaque nouvelle relation, un engagement des fournisseurs sur le respect des règles locales et l'acceptation des chartes de loyauté commerciale et de bonne conduite sociale et environnementale sont un préalable pour s'engager avec le groupe Hermès.

La Responsabilité Sociétale du donneur d'ordre l'oblige à aller au-delà des obligations légales et à mettre en œuvre toutes les démarches bénéfiques pour la société. Une méthodologie interne d'analyse et de gestion des risques des fournisseurs de l'immobilier a été définie. Hermès souhaite que ses partenaires puissent également être acteurs de cette ambition. Ses fournisseurs sont ainsi invités à déterminer leur profil « RSE ».

Selon l'importance des risques identifiés, un audit sur site est diligenté auprès de sociétés tierces spécialisées. Leur mission est de déterminer les plans d'actions qui sont transmis aux fournisseurs pour actions avec un suivi interne par le groupe Hermès.

2.6.1.1 EXIGENCES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET ÉTHIQUES

Le dispositif de pilotage des risques fournisseurs, qui existait déjà depuis de nombreuses années au sein du groupe Hermès, est renforcé depuis 2018 dans le cadre du déploiement du plan de vigilance raisonnable vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants demandé par la loi française.

Ce suivi s'exerce dans le contexte spécifique d'Hermès, qui réalise plus de 58 % de sa production en interne : non seulement cela réduit son exposition au risque, mais cela lui donne souvent une meilleure connaissance des problématiques opérationnelles (étant lui-même acteur sur le sujet). Ainsi le groupe, à travers ses acheteurs par métier, est dans la plupart des cas proche (géographiquement, du fait d'une relation suivie et techniquement) de ses fournisseurs.

Au-delà des sujets qualité, une attention particulière est portée aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes, et plus généralement à leurs conditions d'emploi, ainsi qu'à la protection de l'environnement et de la biodiversité. L'éthique, et en particulier la prévention de la corruption et du trafic d'influence, fait également l'objet d'une surveillance spécifique.

Tous ces travaux sont systématiquement réalisés sur l'ensemble du périmètre du groupe, selon une approche « par les risques » qui vise à hiérarchiser les enjeux grâce à des filtres successifs pour concentrer les efforts sur les enjeux les plus significatifs.

Conformément aux recommandations de la loi 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, ce plan de vigilance s'articule concrètement autour :

- ♦ de cartographies des risques visant à identifier et évaluer les risques générés par les activités des fournisseurs et sous-traitants et plus généralement, de l'ensemble des filières ;
- ♦ de procédures d'évaluations régulières de la situation des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, mais aussi de la situation des fournisseurs et sous-traitants de rang 2, avec l'objectif de connaître toujours mieux les chaînes d'approvisionnement ;
- ♦ d'actions adaptées d'atténuation des risques identifiés ou de prévention des atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement ;
- ♦ d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ;
- ♦ d'un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Une méthodologie pour le pilotage des risques fournisseurs a été formalisée en 2018 et est déployée au sein des différents métiers de la maison par les directions des achats directs et indirects.

Cette méthodologie et les outils associés sont synthétisés par le schéma ci-dessous :



2

COVID 19 : SOUTIEN AUX FOURNISSEURS PENDANT LA CRISE

En 2021, **les équipes achats de tous les métiers ont continué à renforcer leur présence auprès de leurs fournisseurs** par des contacts très réguliers, au moins chaque semaine, pour s'assurer, au-delà des enjeux sanitaires pour leurs équipes, de leur santé financière et de leur niveau d'activité. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en place pour soutenir leur trésorerie :

- ♦ paiement des commandes effectuées, même en l'absence de réception physique ;
- ♦ accélération des délais de paiement, même si la norme interne est déjà de payer les fournisseurs au plus vite et non pas à échéance ;
- ♦ maintien des volumes de commandes conformément aux cahiers des charges ;

- ♦ parfois anticipation de commandes pour soutenir le niveau d'activité.

Comme indiqué ci-dessus, ces pratiques ont entraîné des résultats concrets (délais de paiement en amélioration à 24 jours en France vs une moyenne à 43 jours, 3,6 M€ d'avance de trésorerie par rapport à l'échéance de paiement).

Bien entendu, des masques et du gel hydroalcoolique ont été fournis à certains fournisseurs pour leur permettre de rouvrir plus rapidement en toute sécurité, notamment en début de période lorsqu'une certaine pénurie existait, en utilisant la capacité de la maison à faire des achats plus massifs.

En particulier, les acheteurs des métiers sont tenus de classer leurs fournisseurs en différentes catégories d'achat puis, pour chacune d'elles, de réaliser une cartographie des risques globale puis une analyse des risques par fournisseur. Pour les fournisseurs identifiés comme « à risque » (notamment sur les questions de corruption, personnes politiquement exposées, presse négative, atteinte aux droits humains, risque pour la santé ou la sécurité des personnes, risque environnemental...), mais aussi pour les fournisseurs stratégiques ou sensibles (volume d'affaire, savoir-faire spécifique, *intuitu personae*, succession, santé financière...) les acheteurs renseignent un « questionnaire de connaissance fournisseur » qui leur permet d'approfondir leur analyse des risques. Si le risque est confirmé, un audit est demandé auprès d'un organisme tiers.

2.6.1.2 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Il existe une cartographie des risques au niveau du groupe (cf. chapitre 4 Risques et contrôle, § 4.1), alimentée par les cartographies de chacun des principaux métiers, filiales de distribution et activités support. Chacune de ces cartographies prend en compte les risques liés aux fournisseurs et sous-traitants.

En complément, pour garantir une évaluation fine de tous les fournisseurs et plus généralement de l'ensemble des filières, les acheteurs de chaque métier formalisent **une cartographie des risques pour chacune de leurs catégories d'achat**, en évaluant en particulier les risques au regard **des droits humains et libertés fondamentales, de la santé et la sécurité des personnes, des aspects sociaux, de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable ainsi que de l'éthique et du risque de corruption**. Depuis 2019, ces analyses de risques par catégorie d'achat (façon, pièces métalliques, tissus...) sont complétées par des analyses de filières par matière première (coton, lin, or, argent...) (cf. § 2.4.2.1 Pilotage des filières).

Depuis 2018, l'accent est mis sur les achats directs de production, pour lesquels la maîtrise des filières d'approvisionnement constitue un enjeu stratégique. Avec ses 16 métiers, le groupe comptabilise une centaine de catégories d'achats directs et plus de 80 filières matières premières. **Fin 2021, 93 % des catégories d'achat avaient fait l'objet d'une cartographie des risques et d'une analyse des risques par fournisseur et 74 filières matières premières avaient fait l'objet d'une analyse complète.**

Parmi les risques identifiés, la pérennité des savoir-faire artisanaux et le maintien de capacité en France apparaissent comme des enjeux majeurs pour plusieurs filières, tout comme le renforcement de la traçabilité des matières premières tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'impact du changement climatique, la consommation d'eau et d'énergie et la biodiversité sont des problématiques importantes, systématiquement prises en compte (cf. § 2.5). Des problématiques relatives à la santé et à la sécurité des personnes sont aussi identifiées, mais jugées de criticité moindre, ce point étant déjà maîtrisé grâce au suivi de longue date auprès de tous les fournisseurs, notamment par des audits, avec un niveau d'exigence particulièrement élevé. Enfin, la majeure partie des fournisseurs étant située en France, le risque de violation des droits humains et libertés fondamentales ainsi que le risque de corruption sont le plus souvent évalués comme très faibles ; ils sont néanmoins particulièrement surveillés pour les rares approvisionnements lointains.

2.6.1.3 PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE

Pour chaque catégorie d'achat ayant préalablement fait l'objet d'une cartographie des risques, les acheteurs des métiers réalisent une analyse de risques de second niveau, par fournisseur. Celle-ci vise à évaluer la performance (livraisons, qualité...) et l'indépendance financière de chacun, mais également les risques en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et sécurité des personnes, et plus généralement de conditions d'emploi, ainsi que les risques en matière d'environnement. Les risques de corruption sont eux aussi évalués, au regard du pays dans lequel le fournisseur est localisé et de son activité.

Si un risque est suspecté, un audit est réalisé par l'acheteur pour le confirmer ou l'infirmer, avec en support le « questionnaire de connaissance fournisseur » détaillant les différentes thématiques présentes dans la grille d'analyse de risques fournisseurs préalablement renseignée.

Ce « questionnaire de connaissance fournisseur » est plus généralement utilisé par les acheteurs directs comme support à toute visite chez un fournisseur, de rang 1 ou supérieur, avec l'objectif de constamment renforcer la connaissance des filières d'approvisionnement. C'est également avec ce questionnaire que les visites de pré-référencement sont réalisées par les acheteurs avant le début des relations avec un nouveau fournisseur. Ces visites de pré-référencement sont obligatoires sur le périmètre des achats directs.

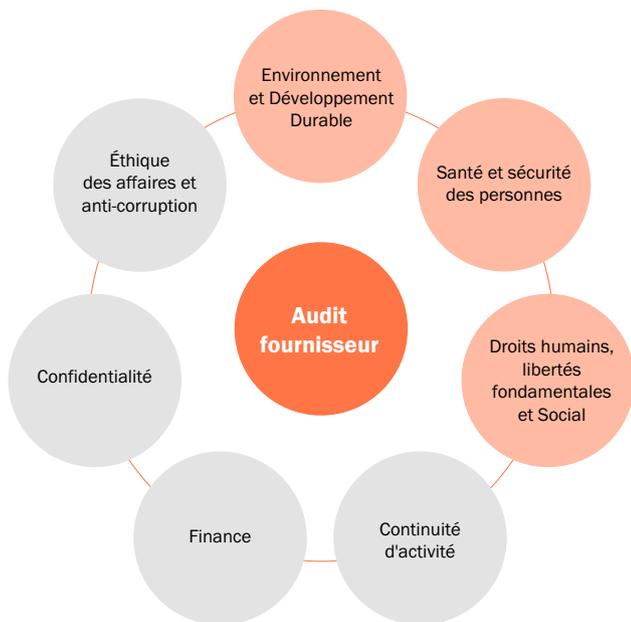
Audits

Si le « questionnaire de connaissance fournisseur » confirme un niveau de risque significatif, l'acheteur alerte la direction des achats directs ainsi que son responsable hiérarchique, membre du Comité de direction du métier, et un plan d'actions est défini pour prévenir ou atténuer ces risques. Si le risque concerne des problématiques liées à l'environnement, l'hygiène et la sécurité des personnes, le domaine social ou encore les droits humains et libertés fondamentales, un audit est demandé à un organisme tiers reconnu pour son expertise. Les résultats de ces audits et plans d'actions sont pris en compte pour la poursuite éventuelle des relations.

Des audits sont aussi demandés pour les fournisseurs stratégiques ou sensibles (volume d'affaire, savoir-faire spécifique, *intuitu personae*, pays lointains...). **En particulier, sur le périmètre des achats directs, tous les fournisseurs faisant partie des 50 plus importants fournisseurs du groupe doivent être audités au moins une fois, et tous les fournisseurs localisés hors d'Europe doivent être audités à fréquence régulière, tous les trois ans environ.**

Ces audits durent au moins deux jours chacun et se font en présence d'un représentant d'Hermès. Ils permettent de vérifier *in situ* la réalité des engagements des fournisseurs en matière sociale, environnementale et éthique, la bonne mise en œuvre des réglementations qui les concernent, la réalité des conditions de travail et de bien-être des employés.

En lien avec le « questionnaire de connaissance fournisseur », ces audits couvrent les sept thématiques suivantes :



Parmi ces sept thématiques, les trois thématiques majeures, qui répondent aux obligations relatives à la loi sur le devoir de vigilance, sont celles identifiées en orange sur le diagramme ci-dessus.

En 2021, la situation sanitaire liée à la Covid-19 a encore impacté le programme d'audits fournisseurs. Malgré tout, 105 audits ont pu être réalisés, soit 80 % des audits prévus (contre 71 audits en 2020, soit 55 % des objectifs). Cela représente une augmentation de 48 %. Ces audits ont été menés en grande majorité en Italie (51 %) et en France (28 %). Ils se répartissent chez 66 fournisseurs de rang 1, sur 87 sites, et 41 fournisseurs de rang 2, situés à 93 % en Italie. Au total, 145 jours d'audits ont été effectués sur site.

Ces audits ont mené à l'identification de 1364 constats dont 0,2 % considérés comme critiques, 18,5 % comme majeurs et 52,5 % comme significatifs. Les 28,8 % restants concernent de simples points d'amélioration, avec des propositions de bonnes pratiques pour amener les fournisseurs à toujours progresser dans une démarche d'amélioration continue.

Répartition des constats d'audit fournisseurs par famille

Hermès place la sécurité des hommes au cœur de ses préoccupations, c'est pourquoi le niveau d'exigence des audits sur le thème hygiène et sécurité est particulièrement élevé. Il est donc logique que 57 % des constats soient liés à cette thématique, soit 776 constats dont 23 % considérés comme majeurs (aucun constat critique).

Seuls trois constats critiques ont été relevés en 2021. Ils concernaient un même fournisseur et étaient liés à une problématique environnementale de pollution avérée des sols. Le fournisseur a immédiatement réagi et mis en place les actions nécessaires pour corriger la situation et se remettre en conformité.

Les constats majeurs les plus récurrents en matière de santé et sécurité des personnes sont relatifs :

- ♦ au risque incendie : non-conformité d'installations électriques, non-accessibilité des moyens et issues de secours, étude ATEX (Atmosphères Explosives) non réalisée ;
- ♦ au risque chimique : inventaire non réalisé, défaut de recherche de substituants pour les produits CMR (cancérogène, mutagène et reprotoxique), défaut de mesure d'exposition aux substances présentant des VLEP (valeurs limites d'exposition professionnelle) ;
- ♦ aux risques liés aux postes de travail : document unique générique incomplet ou non mis à jour, absence de plan de prévention, absence de procédure de consignation-déconsignation ;
- ♦ au respect des contrôles périodiques obligatoires : équipements et accessoires de levage, équipements sous pression, chaudières...

En matière d'environnement, les constats majeurs récurrents concernent le non-respect des obligations liées à la réglementation ICPE, la gestion administrative des déchets, ou encore l'absence de dossier technique amiante.

Au niveau social, les constats les plus récurrents concernent le dépassement du contingent d'heures supplémentaires, l'absence de CSE ou le manque de formation de celui-ci et l'absence d'entretiens professionnels formalisés.

En matière d'éthique et d'anti-corruption, si quelques fournisseurs n'ont pas encore formalisé à ce jour leur propre charte éthique et anti-corruption, tous ont signé et utilisent comme support la politique sociale, environnementale et éthique d'Hermès (cahier 2) qui contient notamment des clauses relatives à la lutte contre la corruption.

Ces audits constituent un élément fondamental du dispositif d'évaluation des risques chez les fournisseurs et sous-traitants, ils participent aussi de la qualité de la relation, facteur clé de succès d'un accompagnement durable vers les meilleures pratiques. C'est la raison pour laquelle les acheteurs s'impliquent dans les audits de leurs fournisseurs en accompagnant la démarche en amont, en participant aux audits aux côtés du cabinet externe, et en suivant de manière formelle l'avancement des plans d'actions. Un collaborateur de la direction des achats directs participe aussi à la plupart des audits. Cela permet également de développer l'expertise RSE des acheteurs, qui sont ainsi mieux à même d'identifier les risques lors de leurs visites chez leurs fournisseurs.

Comité d'audit fournisseurs (achats directs)

Un Comité d'audit fournisseurs est chargé depuis début 2019 d'analyser les différents rapports d'audit et de définir les actions à mettre en place en priorité avec chacun des fournisseurs audités. Ce Comité d'audit fournisseurs réunit la direction des achats directs, le directeur en charge des affaires industrielles, la directrice de l'audit et des risques ainsi que les acheteurs concernés au sein des métiers. Ce Comité d'audit fournisseurs se réunit deux fois par mois pour passer en revue les conclusions des nouveaux audits et dédier du temps au suivi des audits passés. Le partage des conclusions du Comité d'audit fournisseurs avec chaque fournisseur et le suivi des plans d'actions est à la charge de l'acheteur du métier concerné. Des visites de suivi d'audit sont planifiées trois mois, six mois et/ou un an après l'audit, selon la nature et la gravité des constats. Si besoin, un membre de la direction des achats directs

groupe peut accompagner l'acheteur lors de ces visites. Enfin, une fois l'intégralité des constats soldés par le fournisseur, une visite de clôture est réalisée par l'acheteur concerné et une personne de la direction des achats directs groupe pour confirmer la bonne réalisation de l'ensemble des actions correctives et s'assurer de leur pérennité dans le temps.

EcoVadis

Dans la continuité de sa stratégie d'achats responsables, le pôle achats indirects a sélectionné la société EcoVadis fin 2018, qui propose une plateforme collaborative permettant d'évaluer la performance environnementale et la responsabilité sociétale (RSE) de ses fournisseurs (environnement, social et droits humains, éthique et achats responsables). Chaque entreprise est évaluée sur ces problématiques essentielles en fonction de sa taille, de sa localisation et de son secteur d'activité. Les évaluations fondées sur des preuves sont restituées dans des fiches d'évaluation permettant la mise en place de plan d'actions correctives.

Depuis le lancement du programme d'évaluation, 322 fournisseurs français et internationaux ont répondu favorablement à l'invitation d'Hermès. **La moyenne du score de ces fournisseurs est de 29 % supérieure à la moyenne globale EcoVadis** (55.4 contre 42.8). En 2021, l'objectif d'inviter les 150 principaux fournisseurs d'achats indirects en France à s'autoévaluer ou à partager leur note a été atteint. Dans une démarche de progrès, un certain nombre de fournisseurs dont les scores ne répondaient pas encore aux standards d'exigence d'Hermès ont aussi été réévalués. L'objectif est d'inviter 50 fournisseurs supplémentaires durant l'année 2022, afin de couvrir les 200 principaux fournisseurs indirects en France.

2.6.1.4 GESTION ET ATTÉNUATION DES RISQUES OU PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

La politique du groupe repose également sur une volonté de former les acheteurs à un métier de plus en plus complexe et formaliser des engagements concrets de la part des fournisseurs.

Animation des réseaux et formations

L'animation du réseau des acheteurs et l'organisation des actions communes de formation sont assurées par les deux pôles d'achats, directs et indirects.

Chaque réseau achats directs, animé par sa direction groupe, réunit régulièrement les acheteurs des métiers pour faire un point sur la politique et les procédures du groupe, les réglementations, les règles juridiques et les outils de suivi des fournisseurs et sous-traitants. Ces réunions sont aussi l'occasion de partager les cartographies des risques achats des différents métiers. Cela aide les acheteurs à exercer leur devoir de vigilance vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants, et plus généralement vis-à-vis de l'ensemble des filières d'approvisionnement. En particulier, en 2021, l'enrichissement du volet RSE de la politique achats groupe a été présenté à l'ensemble de la communauté des acheteurs, soit 120 acheteurs directs, lors de ces réunions.

En complément, des réseaux spécifiques à certaines filières d'approvisionnement existent depuis 2019 et se réunissent en moyenne trois fois par an, plus fréquemment si nécessaire. Il s'agit des réseaux achats cuirs, textiles, pièces métalliques, cachemire et métaux précieux. Ces réunions permettent d'échanger sur les risques identifiés au sein des filières et de définir et piloter les plans d'actions pour prévenir ou atténuer ces risques.

Depuis fin 2018, un parcours de formation est en construction pour les acheteurs, avec l'objectif de renforcer et structurer les formations déjà existantes au sein du groupe. Ces sessions dédiées sont soit généralistes, avec des volets RSE détaillés, soit plus techniques sur les sujets EHS (hygiène, sécurité, environnement), conformité juridique et droits humains.

Une formation *Les fondamentaux des achats chez Hermès* a été finalisée début 2021 et est actuellement en déploiement. Elle dure trois jours, dont une journée complète est dédiée à la RSE, aux achats responsables et au management des filières d'approvisionnement.

Une formation *Environnement, hygiène et sécurité* est aussi déployée depuis 2020. Elle s'adresse en priorité aux acheteurs, mais également à l'ensemble des personnes amenées à se déplacer chez les fournisseurs et sous-traitants de la maison. Cette formation en présentiel sur une journée vise à acquérir l'expertise suffisante pour identifier tout manquement en matière d'EHS chez un fournisseur ou un sous-traitant et l'accompagner dans les actions correctives à mettre en place, dans une démarche de partenariat et d'amélioration continue. Fin 2021, malgré les contraintes liées à la situation sanitaire, 161 personnes avaient déjà pu être formées, l'objectif étant d'atteindre 150 personnes supplémentaires en 2022.

En complément, une formation *Juridique et compliance* est en cours de finalisation avec la direction juridique, ainsi qu'une formation *Droits humains, libertés fondamentales et Social*. Ces deux programmes seront déployés en 2022. Une formation Bilan Carbone sera également déployée en 2022.

Engagements des fournisseurs

Sur le plan juridique, Hermès sollicite systématiquement l'engagement formel de ses fournisseurs à respecter leurs obligations sociales, réglementaires et environnementales à travers deux cahiers d'engagement, signés par les deux parties. Ces cahiers définissent les relations contractuelles, régulièrement mises à jour :

- ♦ cahier 1 d'engagement de confidentialité et de loyauté commerciale ;
- ♦ cahier 2 d'engagement envers les politiques sociales, environnementales et éthiques.

Ces deux cahiers sont publics et disponibles en ligne (<https://finance.hermes.com/fr/ethique-droits-humains-et-diversites/>). Ils ont été mis à jour en 2020 pour intégrer une adresse électronique permettant aux fournisseurs d'effectuer plus facilement des signalements dans le cas où ils seraient témoins d'un quelconque manquement en matière d'éthique.

La vaste campagne de signature engagée depuis 2018 s'est poursuivie en 2021 pour présenter et faire adhérer tous les fournisseurs du groupe à cette nouvelle version.

Le cahier 2 comporte des éléments relatifs aux normes et accords internationaux, aux règles de bonne conduite sociale, environnementale et éthique, ainsi qu'aux données personnelles.

En signant le cahier 2, les fournisseurs et sous-traitants s'engagent formellement à exercer leur propre devoir de vigilance vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants. Ils sont par ailleurs tenus de déclarer à Hermès l'ensemble de leurs sous-traitants, et ne peuvent sous-traiter la production d'un produit Hermès chez un nouveau sous-traitant sans avoir préalablement reçu un accord écrit de la part d'Hermès, accord conditionné par une visite de pré-référencement sur la base du « questionnaire de connaissance fournisseur ».

Les acheteurs veillent à rappeler régulièrement à leurs fournisseurs et sous-traitants les engagements qu'ils ont pris en signant les cahiers 1 et 2. La signature des cahiers 1 et 2 constitue par ailleurs un prérequis à tout partenariat avec un nouveau fournisseur, et en particulier une condition préalable à la participation à un appel d'offres et à un référencement.

Le taux de fournisseurs actifs sur le périmètre des achats directs ayant signé ces cahiers d'engagement 1 et 2 a encore progressé pour atteindre 89 % fin 2021 (contre 85 % en 2020 et 76 % en 2019).

En complément, les briefs RSE, créé en 2020, et filières développés en janvier 2021 précisent les objectifs de la maison et ses attentes vis-à-vis des fournisseurs sur ces thématiques. Pour renforcer l'engagement des fournisseurs, un « questionnaire d'auto-évaluation RSE » a été développé, comportant plus de 100 questions relatives à la RSE. Il permet aux acheteurs de récupérer toutes les informations nécessaires vis-à-vis de leurs fournisseurs en matière de RSE (politique sociale, engagements en faveur de l'environnement et de la biodiversité, charte éthique, gestion des déchets, engagements visant à réduire l'empreinte eau, l'empreinte carbone et les émissions de gaz à effet de serre...). Il sera déployé largement auprès des fournisseurs sur le 1^{er} semestre 2022.

2.6.1.5 MÉCANISME D'ALERTE ET DISPOSITIF DE SUIVI DES SUJETS MAJEURS

La relation de proximité entre Hermès et ses fournisseurs est l'un des meilleurs garants de l'identification de comportements suspects. Les visites sur place des acheteurs et les évaluations fréquentes sont les points majeurs permettant de détecter d'éventuels manquements et d'alerter le groupe.

Chacun des métiers est responsable du suivi des enjeux identifiés et de la bonne mise en place des actions correctives auprès des fournisseurs. De même, l'encadrement juridique des relations avec les fournisseurs et sous-traitants est régulièrement mis à jour au regard des expériences vécues. Les conclusions des audits, qui réunissent les auditeurs, les métiers, les acheteurs et la direction industrielle, permettent des échanges riches ancrés dans la réalité des fournisseurs et sous-traitants.

Conformément au code de conduite des affaires, **tout collaborateur identifiant un comportement suspect au sein de la supply chain est invité à le signaler en interne grâce au mécanisme H-Alert !**. Par ailleurs, en cas de manquement ou de situation contraire aux principes

éthiques, sociaux et environnementaux, **le groupe Hermès a mis à disposition de ses fournisseurs et sous-traitants un mécanisme d'alerte sous la forme d'une adresse e-mail générique**. Ces alertes sont analysées par la Direction juridique conformité et par la direction des achats groupe Le § 2.8.4.1. décrit plus en détail la mise en place de ce système d'alerte.

2.6.1.6 DROITS DE L'HOMME DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Le modèle artisanal d'Hermès, où 58 % des objets sont fabriqués dans des ateliers internes et exclusifs, et 78 % en France, s'appuie sur un réseau de fournisseurs situés essentiellement en Europe, où les pratiques sociales sont plus strictes que dans d'autres environnements. L'exposition d'Hermès au risque fournisseur est donc réduite d'autant plus que 66 % du top 50 des fournisseurs directs sont en France et 28 % en Europe. 5 % des achats ont lieu dans des pays plus lointains, essentiellement pour les matières premières (par exemple les cuirs exotiques), et le contrôle et le suivi y sont extrêmement forts.

La politique du groupe, pour ses opérations comme pour celles effectuées par ses fournisseurs et sous-traitants, est d'imposer le respect des grands principes internationaux en matière de droits humains.

- ◆ Hermès inscrit sa démarche éthique interne comme externe dans le cadre universel posé par les grands principes internationaux. **La Charte éthique, signée par le gérant, établie en 2009, est communiquée à tous les employés, disponible sur l'intranet et publiquement accessible sur <https://finance.hermes.com/>**. Elle précise que ses principes s'appliquent aux sociétés du groupe comme aux fournisseurs. En particulier, il est fait référence explicitement à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, à la charte des droits fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail qui recouvre la liberté d'association, la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants et la lutte contre la discrimination, aux principes directeurs de l'OCDE. Elle s'inscrit aussi dans le pacte mondial des Nations Unies (qu'Hermès rejoint au niveau « Advanced ») invitant les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de 10 valeurs fondamentales (autour des enjeux droits de l'homme, normes du travail, environnement, lutte contre la corruption), aux principes directeurs des Nations Unies engageant les entreprises à respecter les droits de l'homme et à traiter les impacts négatifs de leurs activités
- ◆ Cette démarche est régulièrement partagée auprès des équipes, avec une approche renforcée en 2018 par les Directions des achats directs et indirects (formations internes, séminaire acheteurs à Paris) et par les travaux de la direction juridique conformité. Elle est partagée auprès des fournisseurs à l'occasion des échanges opérationnels avec les acheteurs, et formalisée par la signature du cahier 2 (cf. chapitre 1 « Présentation du groupe et des résultats ») également public et disponible en ligne (<https://finance.hermes.com/>).

Le suivi des pratiques est du ressort principal des métiers et de leurs acheteurs, qui sont en contact direct avec les fournisseurs. Parmi les sujets qui sont suivis avec attention figurent notamment les conditions de travail (horaires, hygiène et sécurité, rémunération, droit syndical et de représentation, pratiques disciplinaires), les risques de discrimination, le travail forcé, le travail des enfants, et plus largement les conditions de vie (compte tenu du contexte local). Des réflexions sectorielles (par exemple pour le secteur de l'emballage) ou géographiques sont engagées pour permettre de cerner de manière plus précise les enjeux. Lorsqu'un sujet est identifié, il est discuté avec le partenaire pour lui permettre de comprendre pourquoi le sujet est majeur pour Hermès, puis d'examiner les solutions d'amélioration possibles et de mettre en place un plan d'actions dans une logique de relations de long terme. Si cette logique ne peut pas être mise en place, le sujet est débattu au sein du Comité de direction du métier concerné, de la direction des affaires industrielles et du Comité développement durable, et les relations sont interrompues.

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales fait partie du plan de vigilance mis en place par le groupe dans le cadre de son devoir de vigilance. ceci est repris et détaillé au § 2.8.4.

French Business Climate Pledge

En juillet 2021, dans le cadre de l'initiative « French Business Climate Pledge » portée par le Medef¹, et en complément du renouvellement de son adhésion de 2019, Hermès a entraîné la participation de douze entreprises, filiales ou partenaires du Groupe, afin de rejoindre cette initiative. En mobilisant son écosystème, Hermès contribue à la mobilisation pour réussir la transition vers une économie bas carbone, en favorisant la prise de conscience sur ces sujets et le partage des bonnes pratiques et des solutions opérationnelles.

2.6.2 PRATIQUES RESPONSABLES AUPRÈS DU SECTEUR AIDÉ

Conscient de sa responsabilité sociétale, Hermès fait traditionnellement appel au secteur aidé en France pour ses achats directs et indirects, et cette pratique est en forte croissance chaque année.

POLITIQUE

Le groupe mène depuis longtemps une politique en faveur du handicap, à travers des partenariats avec les entreprises du secteur aidé et protégé (EA², ESAT³) en France. Cette politique ambitieuse d'achats responsables repose sur la volonté de permettre à des travailleurs en EA et ESAT d'exercer une activité professionnelle dans un contexte qui leur donne tout leur sens. Les évolutions législatives de la réforme handicap, qui plafonnent les réductions de taxe générées par les achats au secteur aidé, ne sauraient remettre en cause cette politique, qui a été réaffirmée auprès de l'ensemble des acteurs et prescripteurs.

1. MEDEF - Mouvement des Entreprises de France

2. EA - Établissement Adapté

3. ESAT - Établissement et Service d'Aide par le Travail

L'objectif ambitieux d'augmenter de 20 % par an le recours au secteur aidé et protégé en France a été largement dépassé en 2021, avec des achats passés de 0,7 M€ fin 2017 à **3,8 M€ fin 2021, soit une multiplication par 5 en 5 ans**. Portés par une politique volontariste, ces achats sont réalisés principalement à l'initiative d'Hermès Maroquinerie-Sellerie et d'Hermès Services groupe.

Le groupe recourt régulièrement au dispositif *Hors les Murs*, qui permet à des travailleurs en EA et/ou Esat de venir effectuer leur mission au sein des ateliers. Dans de nombreux métiers (Hermès International, Hermès Services groupe, Hermès Maroquinerie-Sellerie, Hermès Parfum et Beauté...), ces travailleurs mis à disposition au quotidien par des EA et Esat contribuent à des activités variées (coupe, préparation de commandes ou de salles de réunions, logistique, sécurité, conciergerie, dispatching du courrier...). Ces collaborations constituent autant d'opportunités d'embauche à terme.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS

L'engagement d'Hermès Maroquinerie-Sellerie en faveur du handicap s'inscrit au cœur d'une politique de prévention ambitieuse destinée à tous les collaborateurs. Hermès Maroquinerie-Sellerie souhaite poursuivre et renforcer le partenariat à chaque fois que cela est possible, avec pour objectif que chaque pôle régional interne développe un partenariat avec un ou des EA-ESAT sur son territoire. Chaque partenariat est d'abord et avant tout une aventure humaine, qui constitue l'opportunité d'intégration de personnes en situation de handicap au sein des équipes, en s'appuyant sur l'expérience et la compétence de ces structures.

La première étape est de faire travailler localement les EA/ESAT partenaires sur les compétences qu'ils proposent déjà : espaces verts, restaurant d'entreprise, rénovation d'établissements, petits équipements... Puis, une fois ce potentiel d'activités mis en œuvre, une montée en compétence est envisagée sur les techniques nécessaires à la fabrication des objets. L'objectif à terme est de permettre à certains EA/ESAT partenaires de devenir des façonniers auxquels les sites pourraient confier la fabrication de certains petits produits finis.

C'est dans ce cadre qu'Hermès Maroquinerie-Sellerie a organisé en 2021 la deuxième journée *Handispensable* réunissant tous ses EA/ESAT partenaires et leurs interlocuteurs internes, pour construire ensemble des plans de progrès et essayer dans les autres divisions le fruit de cet engagement qui dépasse 1,95 M€ en 2021.

Les tanneries du Puy, de Montereau et de Vivoin, font intervenir des collaborateurs d'Esat pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage des sites. La tannerie d'Annonay travaille également avec un Esat pour des missions ponctuelles de confection de plaquettes commerciales et d'échantillonnage de cuir. Quant à **la Compagnie des Cuirs précieux**, elle a prolongé en 2021 le partenariat avec l'ESAT qui assure au siège les prestations de restauration et plateaux repas pour ses séminaires et réunions. Enfin, toutes les tanneries ont à cœur de pérenniser ces partenariats, et les Esat sont sollicités en priorité sur tous les appels d'offres.

Hermès Bijouterie a développé un partenariat avec un EA de la région parisienne pour l'assemblage, le contrôle qualité, le conditionnement et l'expédition d'accessoires bijoux en corne. Le tandem a témoigné lors du dernier *Forum Handi'Cap* de la qualité de cette collaboration, qui ouvre d'autres opportunités autour du SAV, du reconditionnement pour d'autres métiers, de la préparation de boîtes, voire d'opérations d'upcycling (démantèlement d'invendus).

Hermès Parfum et Beauté poursuit sa collaboration avec un ESAT partenaire pour la reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE).

Petit h a renforcé le partenariat initié en 2018 avec l'ESAT Domaine Emmanuel. À l'époque, l'accord portait sur deux savoir-faire, la couture machine et la broderie main, pour confectionner de petits objets et des vêtements pour des créateurs indépendants. Petit h les a de nouveau sollicités pour leur confier un travail minutieux sur des boules de Noël en soie, puis d'autres missions délicates de couture (réparations SAV), ainsi que des conditionnements de « charms » et dernièrement, la production d'étuis à mouchoirs en soie brodés à la main ou encore la confection de plaques de boutons.

Les Services Généraux d'Hermès Sellier intègrent à chaque appel d'offres une clause inclusive sur les achats au secteur aidé et protégé, et mettent en place régulièrement des contrats tripartites de co-traitance. Ceux-ci ont concerné plus de 870 K€ d'achats en 2021.

Au sein d'Hermès Commercial, le pôle Logistique de Bobigny a développé depuis plusieurs années une collaboration avec deux EA/ESAT qui mettent à disposition cinq travailleurs sur des postes de logistique et de contrôle qualité. Une équipe de trois personnes a également été déployée au sein du département Ventes Exceptionnelles pour préparer des produits en vue de dons à des associations. Le partenariat avec les APF et les Ateliers d'Aubervilliers s'est poursuivi avec la mise à disposition d'opérateurs logistiques en milieu de travail et, depuis 2020, la gestion du courrier interne est confiée à une cellule APF dédiée sur site. Certaines de ces collaborations aboutissent à des embauches.

Hermès Distribution France fait très régulièrement appel à des Esat pour les activités de traiteur et d'impression lors de différents événements internes (semaine du développement durable, SEEPH, formations, séminaires d'équipe...). Un ESAT accompagne l'équipe recrutement pour la gestion des réponses aux candidatures papier. Chaque année la filiale fait intervenir des praticiens malvoyants, via une entreprise solidaire d'utilité sociale, pour effectuer des massages auprès des collaborateurs en magasin. Enfin le magasin de Bordeaux coopère depuis plus d'un an avec un ESAT intégrant un ou deux collaborateurs plusieurs jours par semaine pour aider aux activités logistiques.

CAHIER DES EXPERTS

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ONU

Les relations qu'Hermès entretient avec ses fournisseurs et partenaires contribuent aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.



N° 8 : Travail décent et croissance économique

- ◆ 8.5 « Contribuer au plein-emploi »
- ◆ 8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers »
- ◆ 8.4 « Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière »
- ◆ 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale »
- ◆ 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire »



N° 10 : Inégalités réduites

- ◆ 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre »



N° 12 : Consommation et Production responsables

- ◆ 12.8 « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature »